

# CONSEIL MUNICIPAL

## EXPRIMEZ VOUS !

Vous souhaitez poser une question au Conseil Municipal ? Remplissez ce formulaire et déposez-le en mairie, (ou en ligne sur le site [nevers.fr](http://nevers.fr)). Votre question sera abordée en séance du conseil municipal.

*Les questions en lien avec l'ordre du jour seront traitées en priorité, dans la limite de 3 questions tirées au sort, en séance du conseil municipal. Si toutefois, votre question n'était pas retenue, l'équipe municipale s'engage à vous donner une réponse écrite, soit par voie postale, soit par mail, dans un délai d'une quinzaine de jours.*

### Vos questions

.....  
.....  
.....  
.....

Mail : .....

Nom/Prénom : .....

### À DÉPOSER ou ENVOYER

Mairie de Nevers  
1 place de l'Hôtel de Ville  
58036 Nevers cedex  
ou sur le site internet :

[nevers.fr](http://nevers.fr)